

2023/54

**VILLE DE RANTIGNY**  
**Département de l'Oise**  
**Arrondissement de Clermont**  
**Canton de Clermont**

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**  
**Objet de la délibération**

**Adhésion au groupement de commande « mode actif »**

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 24 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 10 novembre 2023, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE Adjointes au maire, Marie DUHAMEL, Sandrine DUFOUR, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET, Christine PORQUET Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Christophe PECHEUR, Jean Marc FEVRIER (procuration à Marie DUHAMEL), Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN, Djillali AISSAOUI (procuration à Franck CALENDRIER), Benjamin PIRES.

---

Dans le cadre de sa politique intercommunale de développement des modes actifs (déplacements à pied et à vélo), la communauté de Communes souhaite implanter de la signalétique horizontale et verticale ainsi que des arceaux de stationnement vélo/trottinettes sur le territoire intercommunal.

Pour ce faire, la Communauté de Communes souhaite constituer un groupement de commande avec l'ensemble de ses communes membres en vue de lancer un marché de type accord-cadre sur 1 an renouvelable 3 fois. Le montant maximum de dépenses est fixé à 200 000 € sur 4 ans.

**Consistance du marché :**

Le présent groupement de commandes à vocation à retenir un prestataire (ou un groupement de prestataire) à même d'assurer la fourniture et/ou la pose des aménagements listés en annexe.

Pour rappel, les dépenses engagées avant fin juin 2024 font l'objet d'une subvention de 60% octroyée par l'ADEME à la Communauté de Communes qui est lauréate de l'appel à projet AVELO2. Selon les termes de la délibération prise par le conseil communautaire le 7 mars 2022 visant à approuver le schéma directeur modes actifs du Liancourtois, cette subvention sera répercutée aux communes afin de diminuer le reste à charge.

Ainsi, en rappel de la délibération du conseil communautaire du 7 mars 2022, la répartition du plan de financement pour l'achat et pose de la signalétique / stationnement (arceaux simples) est le suivant :

- **Itinéraires inscrit au Schéma Directeur Modes Actifs**
- Itinéraires structurants :  
prise en charge à 100% par la CCLVD ;

- **Autres itinéraires :**
  - prise en charge à 60% par la CCLVD jusqu'en 2024 ;
  - prise en charge à 30% par la CCLVD après 2024.
- **Itinéraires non-inscrits au Schéma Directeur Modes Actifs**
  - prise en charge à 60% par la CCLVD jusqu'en 2024 et 30% après 2024.

Les équipements commandés dans le cadre de ce marché peuvent être implantés sur le domaine public ou privé de la commune. La convention de groupement de commande vaut, également, autorisation donnée au coordonnateur d'occupation et d'emprise sur les domaines public et privé des autres membres du groupement en vue de la réalisation des prestations prévues aux marchés publics conclus sous l'empire de ses dispositions. La localisation précise de ces éléments fera systématiquement l'objet d'un échange en amont entre les services de la commune et ceux de la CCLVD.

Dans l'optique d'avoir un mobilier uniforme et cohérent sur l'ensemble des communes membres, la CCLVD demande que la commune accepte de fait cette condition à travers la signature de ce marché.

Le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à :

- Approuver la convention de groupement de commandes « modes actifs » annexée ;
- Autoriser la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée dorée à être mandataire et coordonnateur du groupement de commande ;
- Signer cette convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée dorée ;
- Désigner un représentant qui siègera au sein de la commission d'appel d'offre constituée spécialement dans le cadre de ce groupement ;
- s'engager à reverser les sommes avancées par la Communauté de Communes du Liancourtois – la Vallée dorée pour le compte de la commune selon les modalités de la convention de groupement de commande ad hoc

#### Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	17
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	19

Dominique DELION Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER (procuration à Marie DUHAMEL), Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Djillali AISSAOUI (procuration à Franck CALENDRIER), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET, Christine PORQUET Conseillers municipaux.

Fait les jour, mois et an susdit  
Ont signé le registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Rantigny, le 27 novembre 2023

Le Maire,



Dominique DELION